POLE METROPOLITAIN NANTES SAINT-NAZAIRE

ARRÊTE n° 2022-01

Arrêté portant désignation d'un représentant de la Présidente à la Commission d'Appel d'Offres du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire

La Présidente du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire,

> Vu la délibération 2022-03 du Comité syndical du 3 février 2022 portant election de la Commission d'appel d'offres du Pôle métropolitain

> Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-18

> Vu la délibération 2020-11 du Comité syndical du 15 octobre 2020 portant désignation des Vice-Présidents et autres membres du bureau

ARTICLE 1 : Monsieur David SAMZUN, 1er Vice-Président du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, est délégué pour assurer la présidence de la Commission d'Appel d'offres en tant que représentant de Madame la Présidente.

ARTICLE 2 : Monsieur David SAMZUN, 1er Vice-Président du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, est délégué à l'effet de signer tous les documents relatifs à cette délégation (convocation de la CAO, procès-verbal de réunion, tout courrier relatifs...).

ARTICLE 3 : les services du Pôle métropolitain sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié, et dont ampliation sera adressée à l'intéressé et à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Fait à Nantes, le 1 1 MARS 2022

La Présidente du Pôle métropolitain

Johanna ROLLAND

Acte transmis à la Préfecture le :

Affiché, le :

Nofié à l'intéressé, le